



Conseil d'UFR LLCER-LEA
Séance Du 28 septembre 2017

COMPTE-RENDU

Directrice : Audrey FOGELS

Directrice adjointe : Anne CHALARD-FILLAUDEAU

Responsable administrative et financière : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN

Nombre de voix : 15 voix, dont 14 présentes et 1 représentée.

N.B. : le quorum est de 14 membres pour un total de 27.

Collège A		Collège B		Personnalités extérieures	
Rémy BETHMONT	P	Abdenour BENANTAR	P	Christiane DEUSSEN	EXC
Françoise CREMOUX	EXC	Celia BENSE	P	Tom HENEGHAN	EXC
Brigitte FELIX	P	Fanny CHAGNOLLAUD	P	Jean Lucrezia	EXC
Enrique FERNANDEZ	P	Diego VECCHIO	P	Myra PRINCE	EXC
VACANT	---	Sabine MONTAGNE	REP	Delphine ROUALET	EXC
René-Marc PILLE	P	Stéphane VANDERHAEGHE	P	Juliette SEYDI	EXC
Usagers titulaires		Suppléants correspondants		Collège BIATOSS	
Takfarinas ALIK	EXC	Lilia OTMANI	EXC	Edouardo GONZALEZ	EXC
Massinissa DJAZAIRI	EXC	Leslie Pilicita MONTAGUANO	EXC	Thomas FORTI	P
NON POURVU		NON POURVU		Félix Giudicelli	P
NON POURVU		NON POURVU		Françoise Dumesnil	P
NON POURVU		NON POURVU		Adeline BAQUET	P
Membres de droit (non-votant)				Fatima Lamali	P
Audrey FOGELS (Directrice)	P				
Anne CHALARD-FILLAUDEAU (Directrice adjointe)	P				
Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN (RAF)	P				

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

Secrétaire de séance : Thomas Forti

Membres invités présents :

Olivier BAISEZ

Susan BALL

Stefanie BUCHENAU

Brice CHAMOULEAU

Elen COCAIGN

Gwen LE COR

Isabel DESMET

Gwen LE COR

Dylan GLYNN

Mathieu GUIDERE

Anne LISSA

Mireille PRODEAU

Sofia TCHOUIKINA

Ordre du Jour

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil d'UFR du 14 septembre 2017
2. Dossiers d'auto-évaluation
3. Campagne d'emploi
4. Divers

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil d'UFR du 14 septembre 2017

Compte tenu de problèmes techniques avec l'affichage du compte-rendu via nuxeo, il sera soumis pour approbation lors de la séance du 12 octobre 2017.

2- Dossiers d'auto-évaluation

On débat sur les informations demandées dans les formulaires. Des questions se posent concernant les chiffres demandés dans ces dossiers. On propose que le bureau de l'UFR, qui va se réunir le 2 octobre 2017, revoie les dossiers à ce moment-là pour les soumettre dans la suite au vote des élus.

3 - Campagne d'emploi

Audrey Fogels commence par informer le conseil de la démarche présidentielle quant à la campagne d'emploi. Selon la présidente, 86% du budget global de l'université est consacré à la masse salariale. Le but de la présidence de l'université est de ramener ce rapport à 83% pour ainsi pouvoir trouver environ 4 millions d'euros d'économie. Puisque le gel de de la campagne d'emploi n'est pas envisagé, il faut revoir la manière dont on la conçoit. Une partie des postes sera donc gelée pour investir dans une restructuration plus porteuse.

On évoque conséquemment le fait qu'il faille revoir l'attrait de nos formations et réviser l'ensemble des formations de l'université ; cela permettra de cibler celles qui sont le moins attractives pour les valoriser et favoriser leur visibilité et ainsi d'améliorer l'attractivité de l'université toute entière. On précise que Paris 8 est un choix 1 pour 5% de l'ensemble de l'université. Plusieurs débats s'articulent autour de la notion de choix 1.

On évoque alors les chiffres concernant notre UFR. On précise que le nombre d'inscrits à la formation LEA a dépassé celui de la formation LLCER, tous parcours confondus, tout en indiquant que ce n'est pas la première fois que cela se produit.

On passe ensuite à la révision des dossiers de la campagne d'emploi par qualité. Cela donne d'étoffés échanges, notamment sur la cohérence avec les demandes de notre UFR en tenant compte de la démarche de la présidence ci-dessus mentionnée. Tous les postes sont justifiables et argumentés : il faut prioriser les formations porteuses au sein de notre UFR.

Mathieu Guidère en profite pour détailler le plan qu'il a mis en place pour tous les postes du département d'Arabe. C'est un plan s'étalant sur 3 à 5 ans qui permettrait à l'université de faire des économies si toutes les formations en faisaient autant. Il évoque l'effort fourni par son département et demande à ce que tous les autres départements et/ou formations fassent de même.

Célia Bense se pose la question de la signification du concept de la politique des langues : qu'est-ce que cela veut dire pour notre UFR ? Il faut absolument que l'on s'accorde cette question centrale. Après les pertinentes réflexions d'Abdenour Benantar sur l'articulation de cette politique des langues, Thomas Forti indique qu'il serait bon de prévoir en amont, peut-être lors d'un conseil d'UFR au printemps, de déterminer à l'avance les postes à prioriser, et donc de notamment s'organiser différemment pour la campagne d'emploi de l'année prochaine.

Abdenmour Benantar et Thomas Forti indiquent que, comme les postes sont en train d'être entérinés, c'est le moment idéal pour que les postes où est indiqué que le service est fait en LEA soient validés avec une mention spéciale, voire un service détaillé des interventions de l'enseignant recruté pour la formation LEA, et ce pour s'assurer que les enseignants recrutés pour le LEA y accomplissent leur service et y participent aux charges pédagogiques et administratives. Le conseil semble d'accord pour se prononcer à ce sujet, mais il préfère se donner un peu de temps pour réfléchir à la répartition des services avant de pouvoir valider, à l'avenir, une répartition officielle (50-50, 60-40, 70-30).

Grâce à toutes ces informations et débats, plusieurs pistes se sont dégagées nous permettant de pouvoir sélectionner les postes à mettre en avant et à valider.

Les fiches argumentaires des postes lecteurs suivants sont approuvées à l'unanimité :

- **Lecteur Arabe** : Avec les modifications proposées, l'argumentaire est validé à l'unanimité.
- **Lecteur Espagnol** : avec les modifications proposées, l'argumentaire est validé à l'unanimité.
- **Lecteur Santa Barbara (LLCER)** : convention avec l'Université de Cornell - l'argumentaire est validé à l'unanimité.
- **Lecteur Cornell (LLCER)** : convention avec l'Université de Cornell - l'argumentaire est validé à l'unanimité.
- **Lecteur Portugais** : Convention Institut Camoes, le lecteur est entièrement pris en charge par le partenaire - la fiche argumentaire est validée à l'unanimité.
- **Lectrice d'échange Portugais (Camoës)** : Convention Institut Camoes, le lecteur est en partie pris en charge par le partenaire - la fiche argumentaire est validée à l'unanimité.
- **Lecteur Allemand (LEEI)** : Avec les modifications proposées quant à notamment la répartition du service, la fiche argumentaire est approuvée à l'unanimité.
- **Lecteur Allemand (CDL)** : Avec les modifications proposées quant à notamment la répartition du service, la fiche argumentaire est approuvée à l'unanimité.
- **Lecteur Catalan (Ramon Llull)** : Convention Ramon Llull, le lecteur de Catalan est entièrement pris en charge par le partenaire. La fiche argumentaire est validée à l'unanimité.

Les fiches argumentaires des postes listés ci-dessous sont approuvées à l'unanimité :

- **PRAG Chinois**
- **ATER Arabe (PR gelé)**
- **MCF Arabe (PR déclassé)**
- **MCF Anglais Phonétique**
- **Maître de langue LEA ANGLAIS**
- **ATER Anglais pérenne (LLCER-LEA)**
- **PRAG LEA-CDL**
- **ATER Anglais Traduction (ancien PAST)**
- **MCF Anglais – CDL**
- **Maître de langue LEA ESPAGNOL**
- **ATER Allemand (LEEI-LEA)**
- **Maître de langue Portugais (création pour CDL)**

Sous réserve de modifications citées ci-dessous, les fiches argumentaires des postes suivants sont approuvées à l'unanimité :

- **MCF Hébreu** : Modifier l'intitulé en « MCF LEA tronc commun et Master études juives et hébraïques ». Détailler ensuite de manière équilibrée les enseignements en fonction des besoins réels des formations et lister précisément les enseignements concernant la formation LEA tronc commun en français et les enseignements en Master ainsi que les tâches administratives à prendre en charge concernant ces deux formations.
- **PR Anglais littérature Britannique** : Intégrer « redéploiement pédagogique et administratif »
- **MCF Espagnol (LEA)** : Afficher 100% LEA.
- **ATER Espagnol (IUF, CRCT, etc.)** : Intégrer LEA dans le rattachement du poste.
- **PR Portugais** : Intégrer les effectifs LEA et se concentrer sur la formation LEA en indiquant l'articulation LEA et Master LISH. Intégrer également l'information quant au détachement répétitif de la collègue Lucia Da Silva et souligner le manque de personnel.
- **PR Russe LEA/ LEEI et IFG** : Intégrer dans la liste des enseignements CDL et LEEI. Affichage du poste 50% UFR LLCER-LEA et 50% IFG. Modifier la date du comité consultatif à une date antérieure à celle indiquée, car proposée après Conseil d'UFR. Mettre UFR LLCER-LEA à la place d'UFR5, et modifier le nom de l'Université Paris 10 en Université Paris-Nanterre. Éviter les références à Vincennes.

Le classement ci-dessous des postes dans leur ensemble est proposé par le Bureau de l'UFR. Ce classement est approuvé avec 14 voix pour et une abstention :

- 1) PRAG Chinois
- 2) MCF Espagnol (LEA)
- 3) ATER Arabe (PR gelé)
- 4) PRAG LEA-CDL
- 5) MCF Arabe (PR déclassé)
- 6) ATER Anglais pérenne (LLCER-LEA)
- 7) ATER Espagnol (IUF, CRCT, etc.)
- 8) MCF Anglais Phonétique
- 9) PR Anglais littérature Britannique (redéploiement)
- 10) Maître de langue LEA ANGLAIS
- 11) Maître de langue LEA ESPAGNOL
- 12) MCF Anglais - CDL
- 13) ATER Allemand (LEEI-LEA)
- 14) ATER Traduction (ancien PAST)
- 15) PR Russe (LEA, LEEI/IFG)
- 16) PR Portugais
- 17) MCF Hébreu
- 18) Lecteur Arabe et Lecteur Espagnol
- 19) Lecteur Santa Barbara (LLCER)
- 20) Lecteur Portugais et Lecteur Allemand (LEEI)
- 21) Lecteur Cornell (LLCER)
- 22) Lecteur Allemand (CDL)
- 23) Lecteur Catalan (Ramon Llull)
- 24) Lectrice d'échange Portugais (Camoës)
- 25) Maître de langue Portugais (création pour CDL)

Une **lettre de cadrage** émanant de la Direction de l'UFR, reprenant les éléments clés des réflexions quant à la campagne d'emploi, va être transmise avec l'ensemble de la documentation au Service du Personnel.

N B : Anne Chalard-Fillaudeau indique que l'IEE (Institut d'Etudes Européenne) va demander un poste en espagnol. Elle présente l'historique d'un poste d'allemand qui était auparavant partagé entre notre UFR et l'IEE, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. C'est de ce poste qu'il s'agit, et c'est sur sa base que l'IEE fait la demande du poste en espagnol en proposant un rattachement du futur MCF au Laboratoire d'Etudes Romanes.

4- Divers

Lori Maguire démissionne de ses fonctions de responsable de la mention LLCER. Un appel à candidatures est lancé.

Arnaud Regnaud présente des chiffres émanant de la présidence qui corroborent les économies à réaliser et leur nécessaire incidence sur la campagne d'emplois et détaille des projets universitaires.